

DECISION DE LA PRESIDENTE N°013/2023

OBJET : mission de gestion du site achetezendombes.fr et des encaissements des chèques cadeaux de la Dombes et bons d'achats solidaires Eco'Dombes

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

Considérant le vote en Conseil Communautaire du 15 juin 2023 pour le renouvellement du jeu Eco'Dombes, considérant la pleine et entière satisfaction des commerçants et consommateurs du territoire quant au mode de fonctionnement et de gestion des chèques happy Kdo de la Dombes, le prolongement de la mission attribuée à Achetez'a pour une durée d'une année allant du 6 juillet 2023 au 5 juillet 2024 est nécessaire.

DECIDE

Article 1 :

De passer commande pour un montant total de 10 579,00 € HT pour une année, avec les missions suivantes :

1 nom de domaine	37 € (HT) / an
Hébergement + 1 certificat https site internet	630 € (HT) / an
1 licence site internet	1 050 € (HT) / an
Tierce Maintenance : base 1H / mois site internet	945 € (HT) / an
Hébergement + 1 certificat https pack chèque cadeau	630 € (HT) / an
1 licence pack chèque cadeau	1 050 € (HT) / an
Tierce Maintenance : base 1H / mois chèque KDO	945 € (HT) / an
Gestion des encaissements chèque cadeau	5 292 € (HT) / an

Article 2 :

La commande prend effet au 6 juillet 2023.

Article 3 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 6 juillet 2023.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.